

ORDRE DU JOUR

1. Excédents financiers CAMIEG
2. Organisation de la CAMIEG
3. Remboursement transport :
la personne accompagnante
4. Télétransmission avec d'autres
mutuelles
5. Tableau de bord d'activité
Situation des services
6. Entente préalable
7. Avenant à la COG
8. Budget administratif et de
Gestion du risque
9. Admission en Non-Valeur des
créances

DÉLÉGATION FO

Sandrine TELLIER
Valérie BARRE BLANQUER
Virginie DELHOMMELLE

DÉCLARATION FO

FO Énergie et Mines exprime sa solidarité et compassion envers les innombrables victimes des attaques terroristes intervenues dans la nuit du vendredi 13 novembre ainsi qu'à leurs familles.

Nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux valeurs de la République de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité ainsi qu'à la Démocratie.

Notre délégation réaffirme son attachement à l'égalité de traitement envers les assurés sociaux et aura l'occasion d'intervenir plus précisément sur 2 points à l'ordre du jour qui ne respectent pas ce principe.

Force Ouvrière a pris note avec satisfaction de la forte participation des salariés de la Camieg pour leurs élections IRP et du bon résultat obtenu par les Représentants FO auxquels la délégation FO CAMIEG apporte son soutien dans la défense de leurs droits.

1. EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG

Fin 2015, 111,43 M€ pour les Actifs et 198,23 M€ pour les retraités.

Si rien n'est fait, en 2020 ceux-ci atteindraient 130,94 M€ pour les Actifs et 187,34 M€ pour les Retraités et en 2025, 136,05 M€ pour les Actifs et 495,91 M€ pour les Retraités.

Face à cette situation, FO a adressé le 10 novembre 2015 un courrier au SGE pour exiger une réunion des partenaires sociaux avec le SGE des IEG

Pour FO, l'objectif est d'améliorer les remboursements, de baisser les cotisations des Actifs et des Retraités.

N'oublions pas qu'en 2013, nos chères tutelles ont trouvé le stratagème comptable pour spolier les Actifs de 175,92 M€ au profit du régime général.

Ne soyons pas dupes, les réserves cumulées des Retraités vont attirer les convoitises des Pouvoirs publics qui

mettront beaucoup d'énergie pour trouver un subterfuge comptable afin d'alléger la tirelire des Retraités.

L'ensemble des délégations de la CAMIEG a précédemment demandé une rencontre avec le Ministère de la Santé qui est restée sans réponse.

Face au silence tenace du Ministère, l'ensemble des délégations a décidé de ne pas tenir le Conseil d'Administration du 2 février 2016 sans de réelles avancées sur ce dossier.

2. ORGANISATION DE LA CAMIEG

Lors de sa campagne électorale CAMIEG, FO avait revendiqué une simplification des circuits, une amélioration du fonctionnement, une humanisation des relations avec les assurés et avait continué de demander la réintégration des missions sous-traitées à la CPAM92.

Ce 8 décembre 2015, les autres délégations soutiennent la revendication de FO, le Conseil d'Administration en faisant une priorité.

3. REMBOURSEMENT TRANSPORT : LA PERSONNE ACCOMPAGNANTE

Déclaration FO :

En date des 19 février 2015 et 30 mars 2015, FO Énergie et Mines rappelait au Ministère de la Santé les problèmes récurrents touchant les remboursements des frais de transport lors de l'utilisation d'un véhicule personnel.

Problèmes dus à une incohérence entre la réglementation en vigueur et le CERFA non conforme.

Nous n'avons eu de cesse de répéter lors des séances de la CRA notre ferme opposition aux refus de prise en charge par le simple fait qu'un CERFA erroné ne permet pas à l'assuré d'être en conformité avec les règles en vigueur.

À ce jour, nous pouvons nous satisfaire d'avoir été entendus par la mise à jour du CERFA. Néanmoins, une problématique persiste : avant la mise en place du nouveau CERFA, nous pouvions concevoir que ni l'assuré, ni le professionnel de santé ne pouvaient être responsables d'un imprimé non conforme.

Désormais nous sommes confrontés à un manque de rigueur des professionnels de santé. Rigueur pourtant exigée par la CNAMTS. Sont-ils facturés de façon conséquente à la commande de nouveaux CERFA pour que les assurés se

voient non seulement remettre la version 3 non conforme, mais également des versions 2! ?

Chacun dans l'instance CRA prend ses responsabilités. Pour notre délégation, tant que le problème persistera nous n'accompagnerons aucune des décisions de refus de prise en charge de notre caisse, les assurés sociaux sont lésés dans leur droit pour une erreur qui incombe aux professionnels de santé.

Nous exigeons par l'instance CRA que les positions de chaque délégation soient notifiées dans le Procès verbal de décisions.

FO Énergie et Mines demande à la DSS d'intervenir rapidement, comme nous vous l'avions demandé par notre courrier du 19 août dernier, auprès de l'ensemble des professionnels de santé afin que ces derniers utilisent bien le bon CERFA et les renseignent conformément aux attentes de la réglementation.

Nous vous avons demandé également sur un total de 68 dossiers de faire droit à l'assuré, nous ne pouvons que regretter votre non-réponse aux droits des assurés.

Nous tenons à rappeler à tous les membres de cette instance notre attachement à ce dossier, nous continuerons à accompagner chaque assuré dans une situation qui reste intolérable en utilisant tous les moyens de recours y compris le conciliateur.

N'en déplaise aux autres délégations qui considèrent que c'est le sort de tous les assurés du régime général et que ceux de la CAMIEG ne sont pas plus mal lotis ou qu'on y peut rien, car c'est la faute aux professionnels de santé, FO sera tenace pour faire valoir les droits des assurés sociaux des IEG comme elle l'a fait en faisant modifier par la DSS le formulaire erroné ou demandant en CRA le remboursement des frais de transport.

4. TÉLÉTRANSMISSION AVEC D'AUTRES MUTUELLES

Fin 2014, FO avait alerté la Direction de la CAMIEG sur l'impossibilité de mettre en place le Tiers-payant et la télétransmission pour certaines mutuelles qui ont des adhérents des IEG (ROEDERER, MAS, etc.) et avait demandé que les valeurs d'égalité de traitement soient assurées pour tous les assurés sociaux des IEG.

Pour ce qui est des Assurés MSA, cet organisme doit modifier ses logiciels ce qui va demander du temps. Les assurés devront donc continuer d'envoyer leur bordereau de remboursement à la CAMIEG pour être remboursés de la part complémentaire CAMIEG.

Pour ROEDERER, les développements informatiques ont été effectués, des tests sont programmés pour février 2016.

FO s'interroge sur le retard pris, car la direction de la CAMIEG avait affirmé que les tests seraient faits fin du 1^{er} semestre 2015. FO a également rappelé que cette mutuelle attendait toujours que la CAMIEG lui fournisse un élément permettant de valider son logiciel ce que la CAMIEG n'a toujours pas fait. . .

5. TABLEAU DE BORD D'ACTIVITÉ SITUATION DES SERVICES

Une augmentation des demandes auprès de la CAMIEG depuis le mois d'août 2015 liée à l'affiliation des Étudiants, la résiliation des droits pour les ayants droit pour 2016, des problèmes de télétransmission avec les pharmaciens. . .

Comme d'habitude, les chiffres tentent de démontrer des résultats très convenables, des clauses de la COG respectées, etc. Cela frise l'excellence pour certaines, tel que 100 % de réponse aux courriels..

Pour FO, même si en volume les dysfonctionnements se réduisent, chaque assuré social en difficulté avec la caisse apprécie à sa juste valeur les réponses telles que « *vo*tre demande a bien été prise en compte, merci de patienter. . . » ou « *nous ne trouvons pas trace de votre dossier, veuillez nous le renvoyer* ».

6. ENTENTE PRÉALABLE

Déclaration FO :

Le Ministère de la Santé que nous avons interpellé sur les demandes d'ententes préalables nous a assuré que l'assurance maladie traite de façon identique les demandes d'ententes préalables que celles-ci proviennent d'un assuré du régime général comme d'un assuré du régime spécial maladie des IEG.

Les problèmes rencontrés par les assurés de la CAMIEG doivent être communs aux assurés du régime général.

Les CPAM apportent des réponses aux services de la CAMIEG qui les interpellent dans le cadre d'un refus de prise en charge qui nous laisse parfois tel que « nous ne pouvons certifier ne pas avoir reçu ».

Cette réponse est contestable et est bien souvent due aux services médicaux qui considèrent que les assurés des IEG ne sont pas de leur ressort. Nous sommes surpris qu'il n'y ait pas, a priori, de suivi de courrier dans ces services.

Nous demandons au Directeur de la CAMIEG de modifier le site internet et le fascicule traitant des ententes préalables pour préciser que les assurés doivent envoyer leur demande en Recommandé Accusé de Réception afin qu'ils puissent justifier de leur envoi dans les délais.

Autre réponse des CPAM : « Notre CPAM ne statue pas sur ce type de demande ». Nous considérons cette réponse intolérable.

En effet, la réglementation serait-elle différente d'une CPAM à une autre, quelles raisons la DSS peut-elle nous apporter sur le fait que certaines CPAM ne statuent que sur les transports de longue distance ou encore uniquement sur les transports par avion ou en bateau ? Les autres demandes sont accordées de fait sur non-réponse dans le délai et les assurés gérés par ces CPAM sont remboursés.

FO constate donc que la CAMIEG est plus pointilleuse pour nos assurés que les CPAM et interpelle le Ministère sur ce genre de dérive qui nous amène à contredire l'égalité de traitement des demandes d'ententes préalables entre les assurés du régime général et les assurés du régime spécial maladie des IEG.

Une étude de la DSS est en cours afin d'informatiser les ententes préalables, si tel est le cas, traçage des demandes, obligation de réponse motivée, traitement de toutes les demandes, quelle que soit la CPAM... la solution est là, reste que pour avoir plusieurs expériences avec les modifications informatiques auprès de la CNAMTS, la solution n'est pas pour demain. Pour le côté humain, coté DSS ou direction de la CAMIEG c'est passez votre chemin...

FO appelle donc les assurés sociaux à la plus grande vigilance et à être rigoureux dans leur suivi médical. (Cf. Livret FO CAMIEG/MUTIEG).

7. AVENANT À LA COG

La COG 2012-2015 se termine et une nouvelle COG aurait dû être en réflexion dès septembre 2015 entre Camieg et Pouvoirs publics. Aucune information de la DSS et aucun projet côté CAMIEG...

Face à cette situation, à l'unanimité, les délégations ont donc voté un projet d'avenant qui prolonge la COG précédente pour 2016.

Pour FO, l'accord sur cet avenant n'est nullement une remise en cause de son opposition à la COG 2012-2015, mais permet juste de se laisser le temps de construire et négocier la future COG.

8. BUDGET ADMINISTRATIF ET DE GESTION DU RISQUE

Suite à la prolongation pour 2016 de la COG 2012-2015, les budgets de gestion administrative et de gestion du risque (actions de prévention) ont été votés à l'unanimité sur la base de ceux de 2015.

9. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES

Il s'agit de 172 créances envers les assurés ou professionnels de santé (14 353,02 euros) que la CAMIEG ne réclamera plus.

C'est un exercice réglementaire annuel qui a été voté à l'unanimité.

Prochain Conseil d'Administration CAMIEG :
mardi 2 février 2016